

## BATIMENTS SATISFAISANTS AUX EXIGENCES DU LABEL MINERGIE

#### FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Requérant (propriétaire) :			Auteur du projet :				
Société :			Société :				
Nom:			Nom:				
Adresse:			Adresse:				
NPA/Lieu:			NPA/Lieu:				
Tél.:			Tél. :				
E-mail:			E-mail :				
Versement de l'aide financière à :							
Titulaire du compte :							
Nom de la banque ou CCP :							
N° compte/IBAN :							
Planning des travaux subventionnés (dates : mois/an) et coût :							
_							
Début des travaux : Fin des travaux : Coût (CHF) :							
Situation du bâtiment :							
Rue et N°: Lieu-dit :							
Genre de bâtiment :   Neuf   Existant Année de construction :							
Affectation (selon SIA 380/1):    Habitat collectif   Habitat individuel   Autres							
Surface chauffée brute du bâtiment ou SRE:							
Caractéristiques de l'installation :							
Indice Minergie: (MJ/M <sup>2</sup> an)							
Type de bâtiment : Minergie Minergie-P							
Surcoût MINERGIE, CFC2 (CHF):							
Agent éne	ergétique :	Principal:		• • •	Secondaire:		
Couvertur	e des besoins (%) :						

### Documents à joindre obligatoirement à la demande :

Formulaire « demande de label MINERGIE ».

Les dossiers incomplets seront retournés au requérant

# BATIMENTS SATISFAISANTS AUX EXIGENCES DU LABEL MINERGIE

#### Conditions pour l'octroi des aides financières communales

BATIMENTS SATISFAISANT AUX EXIGENCES DU LABEL MINERGIE						
BATIMENTS EXISTANTS	BATIMENTS A CONSTRUIRE	CONDITIONS PARTICULIERES				
Habitat individuel	Habitat individuel	Paiement sous réserve de     l'obtention du label Minergie ou     Minergie P.				
Minergie : CHF 1'000.—	Minergie: CHF 1'000.—					
Minergie P : CHF 2'000	Minergie P: CHF 2'000.—					
<b>Habitat collectif</b> Minergie : CHF 2.—/m² SRE Minergie P : CHF 5.—/m² SRE	Habitat collectif  Minergie: CHF 2.—/m² SRE  Minergie P: CHF 5.—/m² SRE	<ol> <li>Compteurs obligatoires permettant de déterminer la consommation énergétique sauf pour ECS habitat individuel.</li> </ol>				
<b>Autres</b> Minergie: CHF 2.—/m <sup>2</sup> SRE Minergie P: CHF 4.—/m <sup>2</sup> SRE	<b>Autres</b> Minergie: CHF 2.—/m² SRE Minergie P: CHF 4.—/m² SRE	<ol> <li>Le montant maximum de la subvention est de CHF 5'000.— pour Minergie P et de CHF 4'000.— pour Minergie.</li> </ol>				

SRE\* = Surface de référence énergétique ou surface chauffée brute du bâtiment.

Les travaux ne peuvent pas débuter avant la réception de l'accusé de réception du dossier complet.

Les demandes seront traitées en fonction de leur ordre d'arrivée et de la somme disponible sur le fonds communal pour l'énergie et le développement durable.

Le versement de la subvention s'effectuera après réception et validation de votre demande et du formulaire « demande de versement de la subvention ».

L'octroi de subventions par la Confédération ou le Canton ne limite pas la possibilité

Signature: ...... Signature: .....

Visa de la Municipalité

Chardonne, le .....

Visa de deux membres de la Commission